



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

électronique

Question écrite n° 7661

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir de la filière industrielle française du composant électronique. Les 25 et 26 octobre derniers, le président-directeur général de Vishay SA annonçait par voix de presse la délocalisation, en République Tchèque, de la société Vitramon, implantée à Vendôme (Loir-et-Cher). Les conséquences sociales, si cette décision devait être confirmée, seraient d'une extrême gravité pour les soixante-dix-sept salariés et leur famille et plus généralement pour toute la région du Vendômois. Elle serait tout aussi grave au plan industriel et économique lorsque l'on sait que Vitramon, reprise en 1994 par le groupe Vishay, leader mondial du composant électronique, avait obtenu, en 1993, le certificat de qualité ISO 9002. Cette entreprise vendômoise dispose donc d'un savoir-faire remarquable, qui en fait une entreprise française de premier plan, et qui répond aux exigences de la concurrence internationale. Au-delà de cet exemple vendômois, qui, malheureusement, n'est pas isolé, c'est de l'avenir de l'industrie française du composant électronique face à la mondialisation et à une concurrence internationale sauvage, dont il s'agit. Si elle peut être une chance pour notre économie, la libéralisation des échanges, si elle n'est ni contrôlée ni encadrée et si elle ne prend pas en compte le facteur emploi, peut tout aussi bien devenir le fossoyeur de notre équilibre social. Il lui demande donc ce qu'elle entend mettre en oeuvre pour éviter ces délocalisations sauvages qui ne sont motivées, la plupart du temps, que par des considérations strictement financières, et les mesures qu'elle entend prendre pour préserver le tissu industriel de notre pays.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences sociales, économiques et industrielles de la restructuration envisagée par la société Vishay SA, filiale à 100 % du groupe Vishay Intertechnology, pour sa division Vitramon située à Vendôme dans le Loir-et-Cher. La direction de Vitramon a annoncé, pour la fin de l'année 1998, la fermeture de cet établissement (77 salariés), spécialisé dans la production de condensateurs céramiques radiaux et revente de chips céramiques. Une partie de sa production des condensateurs à fil ne nécessitant pas d'homologation spécifique est arrêtée et devrait être transférée à l'usine de Prachatine, en République tchèque, qui appartient au groupe Vishay Intertechnology. Les activités restantes de négoce, de logistique, de développement et de production sont transférées à Tours. L'entreprise a engagé une procédure collective de licenciement en novembre 1997 faisant état d'une suppression de 39 postes et du transfert de 38 postes à Tours. Afin d'atténuer les conséquences sociales de ces suppressions d'emploi, la société a élaboré un plan social dont l'objectif est de faciliter le reclassement interne dans les autres établissements de Vishay SA et dans les autres sociétés du groupe ainsi que les reclassements externes. Des mesures telles que des formations, des aides financières à la mobilité géographique, à la création d'entreprise, ou destinées à inciter les entreprises à embaucher ces salariés, sont prévues. Les membres du comité central d'entreprise ainsi que ceux du comité d'établissement ont émis un avis favorable. Ce plan, qui a fait l'objet de discussion avec les services du ministère de l'emploi et de la solidarité, bénéficie d'un suivi attentif. C'est ainsi que des conventions du Fonds national pour l'emploi (FNE) ont été conclues. L'une concerne la mise en oeuvre des allocations temporaires dégressives, l'autre concerne des aides

au passage à temps partiel. Par ailleurs, des départs en mesure d'âge dans le cadre d'une convention d'ASFNE devraient permettre à ces salariés (6) de bénéficier d'une solution socialement acceptable. En outre, la démarche de réindustrialisation, dans laquelle s'est engagée Vishay SA sur le site de Vendôme, devrait également répondre au souci, partagé par la ministre de l'emploi et de la solidarité, de limiter les conséquences négatives de cette restructuration pour le bassin d'emploi et en particulier pour les salariés de cette entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7661

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4587

Réponse publiée le : 18 mai 1998, page 2788